

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 5 décembre 2025
N° CP-2025-9-14-1
N° applicatif 13360

14 ème Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

Direction

Délégation territoire agglomération de Mulhouse

Service consulté

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR L'APPEL À PROJETS 2025 DU CONTRAT DE VILLE DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION DEUXIÈME VAGUE.

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 60 400 € concernant les projets pour lesquels la Collectivité européenne d'Alsace a été sollicitée au titre du fonds de développement urbain, dans le cadre de l'appel à projets 2025 du Contrat de Ville de Mulhouse Alsace Agglomération.

1. Contexte

La politique de la ville a pour objectif de résorber les inégalités et les écarts de développement au sein des villes. Les habitants des quartiers les plus pauvres subissent un chômage et un décrochage scolaire bien plus élevés qu'ailleurs et connaissent des difficultés d'accès aux services et aux soins.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dès 2007 auprès des territoires et des Alsaciens concernés par la politique de la ville.

La nouvelle cartographie des quartiers prioritaires de la Ville (QPV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Les contrats de ville, premier outil de la Politique de la Ville, ont été renouvelés en 2024 pour les six prochaines années. L'Alsace compte ainsi 7 contrats de Ville (Saverne, Haguenau/Bischwiller, Eurométropole de Strasbourg, Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, Cernay et Saint-Louis Agglomération) et plus de 160 000 alsaciens habitent en QPV.

Par délibération n°CD-2025-1-5-3 du 10 février 2025, la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé les sept contrats de Ville 2024-2030 qui se trouvent en Alsace : Saverne, Haguenau/Bischwiller, l'Eurométropole de Strasbourg, Colmar et Mulhouse Alsace Agglomération.

Au titre du Fonds de Développement Urbain, des crédits d'un montant de 600 000 € sont inscrits au budget primitif de 2025 (délibération n° CD-2025-2-1-1 du 14 mars 2025 « Budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace : Service public alsacien et 2/3 transformation de l'action publique en lien avec les habitants »), pour les sept contrats de Ville.

Le fonds sera réparti par territoire, sur la base d'un socle minimal de 15 000 € puis d'une part proportionnelle au nombre d'habitants de QPV, les territoires les plus denses (Strasbourg, Mulhouse) étant les premiers concernés.

2. Référentiel des trois grandes priorités du Fonds de Développement Urbain

Le fonds de développement urbain vise à renforcer l'initiative et l'innovation locales, notamment au sein des associations de terrain. Ce fonds est réparti selon trois grandes priorités :

AXE 1 : Grandir et s'émanciper

- Favoriser la réussite éducative
- Accompagner les parents
- Favoriser l'autonomie des jeunes et des femmes
- Lutter contre toutes formes de discrimination

AXE 2 : Prendre soin de soi et des autres

- Faciliter l'accès à une alimentation saine
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Développer la pratique sportive

AXE 3 : S'insérer

- Développer des parcours de formation pour les publics fragiles
- Soutenir l'apprentissage de la langue française

3. Contrat de Ville de Mulhouse Alsace Agglomération

Le Contrat de Ville de Mulhouse Alsace Agglomération concerne les 7 quartiers prioritaires de m2A situés dans les villes d'Illzach, Mulhouse et Wittenheim :

- Les Coteaux (Mulhouse)
- Bourtzwiller (Mulhouse)
- Péricentre (Mulhouse)
- Fonderie-Péricentre (Mulhouse)
- Brustlein (Mulhouse)
- Drouot-Jonquilles (Mulhouse et Illzach)
- Markstein-La Forêt (Wittenheim).

Par délibération du 15 avril 2024, le conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération a adopté son nouveau Contrat de Ville intitulé « Engagements Quartiers 2030 ».

4. Proposition d'attribution de subventions au titre de l'appel à projets 2025 du Contrat de Ville Mulhouse Agglomération

Au titre de la deuxième vague de l'appel à projets 2025 du Contrat de Ville de Mulhouse Alsace Agglomération, ce sont 31 projets pour lesquels une aide de la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée :

- 6 projets ne sont pas recevables ;
- 2 projets sont soutenus par un autre dispositif de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- 23 projets sont soutenus au titre des crédits spécifiques du fonds de développement urbain pour un montant total de 60 400 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement à ces 23 projets pour un montant total de 60 400 € selon la répartition suivante et détaillée dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer, au titre du Fonds de Développement Urbain, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 60 400 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe au présent rapport et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- D'autoriser, conformément au règlement du Fonds de Développement Urbain et par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, le versement des subventions de fonctionnement en une fois après le vote de la Commission permanente et les formalités exécutoires faites.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O008	E01	T104	(1091) 65-65748-338	60 400 €
TOTAL					60 400 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.